

Organisation internationale de la Francophonie

CONSULTATION FORMALISEE

TERMES DE REFERENCE

**Conception de formations à distance pour la plateforme de l'OIF dédiée à
l'enseignement du et en français « Parlons français »**

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE
DU FRANÇAIS**

ANNEXE 1 - CAHIER DES CHARGES

Termes de référence

Conception de formations à distance pour la plateforme de l'OIF dédiée à l'enseignement du et en français « Parlons français »

La Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF)

Dans le cadre de la Programmation 2023-2027, le Projet 2 « La langue française, langue d'enseignement et d'apprentissage » est piloté par la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF) décentralisée à Djibouti. Il regroupe le projet de Mobilité des enseignant(e)s de et en français ainsi que les actions des Centres régionaux francophones (CREF) pour l'Afrique (CREFA), l'Asie-Pacifique (CREFAP) et l'Europe centrale et orientale (CREFECO) et les Représentations extérieures (REPEX) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), déployées en concertation avec les ministères en charge de l'éducation et en partenariat avec les associations des professeurs de français et la société civile.

Affiliés à la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF), les Centres régionaux francophones (CREF) sont un dispositif de l'Organisation internationale de la Francophonie fédérant et facilitant la coopération et les échanges entre les acteurs régionaux, nationaux et locaux agissant dans l'enseignement du et en français.

Cette initiative, qui a été expérimentée pour la première fois en 1993 en Asie-Pacifique (CREFAP), a été étendue en 2005 à l'Europe centrale et orientale (CREFECO) et à partir de 2021 en Afrique et au Moyen Orient (CREFA).

Les activités des CREF se concentrent autour de trois axes :

1. Le soutien aux politiques linguistiques et de formation des enseignant(e)s de et en français
2. L'appui à la conception et à la diffusion de ressources éducatives libres et contextualisées pour l'enseignement du et en français
3. Le soutien aux activités extra-scolaires pour la promotion du français, du vivre-ensemble et du français langue de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

1. Présentation de la plateforme

La plateforme « Parlons français » (<https://parlonsfrancais.francophonie.org/>) de l'OIF est destinée aux acteurs éducatifs et de la société civile engagés dans l'enseignement/apprentissage du français en contexte multilingue au sein de l'espace francophone.

Elle s'adresse aux professeurs de et en français, aux professionnels de l'éducation, au corps d'encadrement (conseillers pédagogiques et inspecteurs), aux formateurs de formateurs en

français langue étrangère (FLE), aux apprenants de français, aux cadres administratifs et fonctionnaires internationaux, à celles et ceux qui s'intéressent à la langue française, à son enseignement, à son rayonnement et aux valeurs de la Francophonie.

La plateforme *Parlons français* offre la possibilité de :

- se former et s'informer

Elle entend proposer des formations en ligne pour le perfectionnement des compétences professionnelles des enseignants de et en français.

- partager et collaborer

Il s'agit de tisser des liens au sein de l'espace francophone à travers des échanges virtuels et des jumelages entre établissements d'enseignement francophones, de partager les savoirs entre pairs et de développer des projets scolaires et extra-scolaires.

- consulter et utiliser les ressources éducatives libres de l'OIF

La banque de ressources met à disposition des contenus didactiques et pédagogiques faciles d'accès produites par l'OIF et ses partenaires. Plus de 400 ressources sont disponibles sur la plateforme en avril 2025.

2. Objectifs de la mission d'expertise :

Véritable instrument de coopération et de diffusion de l'OIF en matière d'enseignement du et en français, la DEAF souhaite développer l'offre de formation à distance de la plateforme *Parlons français* à destination des enseignants de et en français de l'espace francophone.

Suite à l'analyse des compétences numériques des enseignants de et en français au sein des systèmes éducatifs des Etats membres de la Francophonie partenaires commanditée par l'OIF et réalisée par l'association "Grandir Sans Frontières" (voir annexe 1), la DEAF souhaite mettre à disposition de ses bénéficiaires via la plateforme *Parlons français* un ensemble de formations à distance visant à harmoniser les compétences numériques dans les pays francophones mais également à promouvoir des pratiques pédagogiques innovantes et inclusives, adaptées à la diversité des contextes d'enseignement-apprentissage.

Objectifs spécifiques :

- former aux outils numériques pour l'enseignement ;
- faciliter la collaboration et la gestion des données ;
- renforcer la sécurité et l'autonomie numérique ;
- encourager l'innovation et l'expérimentation des technologies émergentes.

3. Descriptif des livrables attendus :

Les modules de formation correspondront aux thématiques suivantes :

Modules	Contenus / Objectifs
Utilisation des outils numériques pour l'enseignement	Former les enseignants à une utilisation avancée des outils numériques (logiciels éducatifs, plateformes interactives) et

	promouvoir des ressources numériques adaptées à leurs besoins.
Gestion de l'information et des données	Introduire des ateliers sur la gestion et la synchronisation de données en milieu éducatif, notamment via des outils cloud comme Google Drive ou OneDrive.
Création de contenus numériques	Proposer des formations pratiques sur l'utilisation d'outils de création comme Canva, Genially et H5P, avec un focus sur l'adaptation pour des besoins spécifiques.
Interaction et collaboration en ligne	Développer des formations continues sur l'utilisation d'outils collaboratifs, avec des exercices pratiques pour renforcer la confiance et l'engagement des enseignants.
Différenciation pédagogique et personnalisation	Former les enseignants sur la différenciation pédagogique à l'aide d'outils comme Trello, Google Agenda ou des plateformes adaptatives basées sur l'IA.
Sécurité et citoyenneté numérique	Renforcer les compétences en cybersécurité via des modules pratiques sur la gestion des cyberattaques et la sécurité des données, en sensibilisant aussi les élèves.

NB : Les intitulés des modules et de leurs contenus sont mentionnés ici à titre indicatif et pourront faire l'objet d'adaptation.

Formats et volumes horaires

- Les modules de formation seront mis en ligne sur la plateforme *Parlons français* à l'aide de son LMS intégré « Tutor LMS Pro »
- Le volume horaire consacré à chaque module de formation sera de 6 à 8 heures de travail en autonomie
- Les modules de formation doivent être composés de trois parties distinctes ou système
 - ✓ Système d'entrée qui gère l'accès au module en charge la gestion à l'entrée du module (prétest, prérequis et préacquis) ;
 - ✓ Système d'apprentissage où l'on trouve des activités d'apprentissage ;
 - ✓ Système de sortie qui gère la fin de la formation et l'orientation qui est nécessaire à la suite de sa sortie de la formation.
- Les modules de formation doivent comporter des structurants permettant aux participants de savoir où ils sont dans le module (les objectifs atteints et ce qui reste encore à réaliser) ;
- Scénario commun aux différents secteurs.

Approche pédagogique

Les contenus doivent :

- être d'actualité et utilisables à moyen et long terme
- être faciles à utiliser par un formateur occasionnel ;
- être trans-sectoriels ou à défaut le concept doit être aisément transposable à divers secteurs et sans coût d'adaptation trop important ;
- développer l'interactivité et les échanges entre les apprenants ;
- proposer des activités interactives, voire gamifiées ;
- proposer des parcours différenciés en fonction du contexte des publics-cibles ;
- proposer des ressources complémentaires pour approfondir chaque thématique.

Indicateurs de réussite :

Lors de la phase de test des formations, plusieurs indicateurs seront utilisés pour évaluer leur fonctionnalité et leur efficacité. Ces indicateurs permettront de s'assurer que les formations répondent aux attentes des utilisateurs et de détecter les éventuels problèmes avant leur mise en ligne.

- **Engagement des testeurs :** Suivre le taux de complétion des modules par les participants lors de la phase de test ;
- **Efficacité des contenus :** Recueillir des opinions sur la pertinence et l'utilité des contenus pédagogiques via des enquêtes, visant un taux de satisfaction d'au moins 85% ;
- **Identification des bugs :** Compter le total des bugs et des problèmes techniques identifiés, en les classant par gravité (mineurs, critiques) ;
- **Recommandations des participants :** Analyser les suggestions faites par les testeurs pour améliorer les contenus et la plateforme, en identifiant les changements prioritaires.

4. Apports de l'équipe DEAF :

Pour la réalisation de ce travail, la DEAF met à disposition toute la documentation administrative, opérationnelle et analytique disponible en relation avec l'objet de la consultation.

Le/les expert(e)s retenu(e)s travailleront en étroite collaboration avec l'équipe-projet de la DEAF

5. Profil de l'expertise requis :

L'expert(e) ou l'équipe proposée devra répondre aux critères suivants :

- être spécialiste avéré en gestion de projets numériques et/ou en gestion de projets d'enseignement en ligne, en sciences de l'éducation ;
- justifier d'une expérience significative en gestion de projets numériques, notamment dans les établissements d'enseignement et en contexte francophone ;
- avoir de l'expérience en matière de montage de formations au numérique ;
- posséder une expertise avancée en nouvelles technologies, en communication digitale et en numérique éducatif ;

- maîtriser parfaitement les LMS et autres outils numériques dédiés à l'apprentissage en ligne ;
- avoir de l'expérience en matière de réalisation des projets avec des partenaires francophones ;
- avoir de solides capacités rédactionnelles.

6. Livrables attendus

- Prototypes des modules de formation pour évaluation et validation
- Mise en ligne des modules validés sur le LMS de la plateforme *Parlons français*

7. Dossier de candidature des soumissionnaires

Le dossier de candidature du/de la consultant(e) devra contenir :

- Un descriptif détaillé de la méthodologie qui sera suivie ;
- Les modalités de la prestation et les outils employés ;
- Le calendrier de la mise en œuvre ;
- Le curriculum vitae des intervenant(e)s ;
- Une liste non exhaustive des prestations similaires réalisées en précisant les structures commanditaires.

Tous les documents doivent impérativement être rédigés en français.

Les offres techniques et financières séparées seront envoyées à la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français à l'adresse deaf@francophonie.org au plus tard le 15 mai 2025 à 23h59, heure de Paris.

Tous les documents doivent impérativement être rédigés en français.

8. Calendrier et chronogramme prévisionnel

15 mai 2025 à 23h59, heure de Paris	Date limite de dépôt des projets
31 mai 2025	Identification et sélection du (des) prestataire(s)
10 juin 2025	Contractualisation du (des) prestataire(s) et début de la mission d'expertise
31 août 2025	Remise des livrables (prototypes) pour évaluation, tests et validation
31 octobre 2025	Fin de la mission d'expertise et mise en ligne des modules de formation sur la plateforme

9. Pour toute demande d'information complémentaire

<p>Organisation internationale de la Francophonie Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF) Centre régional francophone pour l'Afrique (CREFA) Complexe DAMAL, 1er Etage. Rue de la Siesta. BOULAOS. Djibouti</p>	<p>Monsieur Modido Konaté Coordonnateur du Projet 2 "La langue française, langue d'enseignement et d'apprentissage" : modibo.konate@francophonie.org</p>
<p>Les réponses doivent impérativement être adressées par voie de courriel à l'adresse deaf@francophonie.org. Aucune information ne sera donnée à travers cette adresse de courriel.</p>	